

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 30 novembre 2022

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON (arrivée au point N°3), Corinne PICARD représentants le conseil municipal.
Mmes Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, Chantal SCHWARTZ, Christelle TREHET-COLLET et M. Paul ABLINE représentants les associations.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Absent excusé

M. Gérald BOUSSICAULT

1 poste vacant en cours de remplacement

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services.

POINT N°6 – SERVICE D'AIDE A DOMICILE : CRÉATION DE POSTES

Madame CHOUTEAU expose au Conseil :

Vu l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Considérant qu'il convient de créer les emplois temporaires pour s'adapter à la fluctuation de l'activité et faire face aux éventuels surcroûts d'activité, du 1er janvier au 31 décembre pour l'année 2023.

Le Conseil d'administration est invité à décider :

- de créer des postes contractuels nécessaires à l'activité (saisonniers et remplacements), dans la limite de 6 ETP annuels - Cadre des emplois des Adjoints sociaux - 1^{er} indice de la grille des agents sociaux.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

